



FORMAPREV 87

EIRL REQUENA Carole
(diplômée SSIAP)
Tel : 06.30.41.02.37
formaprev87@gmail.com
www.formaprev87.fr

N° Siret : 519 479 091 00034

DUREE : 2H

**LIEU : SUR SITE
(Intra-entreprise)**

**PUBLIC :
TOUS PUBLICS**

**EFFECTIF :
5 à 10 MAXIMUM**

**PRE-REQUIS :
AUCUN**

**DELAI D'ACCES :
21 jours**

**COÛT :
315€ / groupe**

➤ **PREAMBULE : Article R4227-39 du code du travail**

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale (...). »

➤ **OBJECTIFS DE LA SESSION**

Sensibiliser les salariés à la sécurité incendie et mettre en place un plan d'action favorisant une évacuation rapide et efficace afin d'assurer la mise en sécurité des collaborateurs.

➤ **CONTENUS PEDAGOGIQUES**

L'évacuation : c'est quoi ?

Les causes et conséquences d'un incendie sur l'Homme

Les dangers des fumées

Conduites à tenir pour évacuer un local enfumé

Rôles des « guides » et « serre-files »

Les équipements de protection en cas de départ de feu

➤ **DEROULEMENT DE LA SESSION**

▪ **Théorie**

Une première partie sera consacrée à des apports théoriques indispensables pour bien appréhender le feu et ses conséquences et comprendre les principes d'évacuation.

▪ **Pratique**

Durant cette 2^{ème} partie, les salariés participeront à une visite du site afin de mieux connaître et comprendre les éléments liés à la sécurité incendie et repérer les différents cheminements d'évacuations possibles, ainsi que le point de rassemblement.

*Suite à cette session (quelques semaines après), un exercice d'évacuation pourra être organisé et chronométré dans les conditions réelles de travail afin de vérifier l'efficacité du plan d'évacuation mis en place.
Un bilan sera ensuite effectué avec les équipes concernées.*

➤ **MOYENS D'ENCADREMENT**

Formateur diplômé SSIAP1 et formateur en sécurité incendie.

➤ **DOCUMENTS REMIS :**

Chaque salarié se verra remettre une attestation de participation ainsi qu'un livret récapitulatif de la session.